



Israël est nourry quarante ans de Manne au desert, & l'on en garde dans l'Arche en perpetuelle memoire.

BIEN que par Ordonnance Diuine fut defendu au peuple d'Israël de recueillir de la Manne pour plus d'un iour : si est-ce qu'aucuns d'eux se défians de la grace de Dieu, en amasserent pour deux iours ; dont Moïse aduerty fit apporter celle Manne ja pourrie & pleine de vers , & se courrouça aigrement contr'eux. Or le Seigneur fit ce bien à se peuple de le nourrir de cette Manne par quarante ans és deserts , & ce iusques à ce qu'ils fussent paruenus en la terre habitable & promise, és limites de Chânaan. Le goust de cette Manne estoit comme de fine farine de froment avec miel: & quand chacun d'eux en recueilloit lvn plus , & l'autre moins ; celuy qui en auoit recueilly beaucoup, n'en auoit non plus que celuy qui en auoit recueilly moins ; & au septiesme iour qui estoit la solemnité du repos , il ne tomboit point de Manne : pourquoy estoit permis à chacun d'en recueillir deux Gomors ou mesures le iour precedent. Or le Gomor est vne mesure contenant la dixième de la mesure appellée Ephi ; & à ce que la posterité n'ignorast de quelle substance le Seigneur les auoit nourris quarante ans au desert, Moïse conformement au vouloir du Seigneur, commanda d'en garder en l'Arche vn Gomor, qui y fut posé par Aaron.